



Demande de remise gracieuse

Par **esmer**, le **27/03/2008 à 11:49**

Bonjour,
Je dois rédiger une lettre pour mon papa au conciliateur fiscal pour une demande de remise gracieuse des impôts locaux ainsi que de la redevance télé mais je ne sais comment la faire. Pouvez vous m'aider svp.
Merci cordialement

Par **Thierry Nicolaides**, le **31/03/2008 à 10:09**

si votre père est non imposable , il est exonéré de taxe d'habitation , et donc de redevance télé.
Dans ce cas , c'est une réclamation contentieuse qu'il faut faire .
courrier à faire en
rar
Messieurs ,
monpère est exonérné d'impôts sur le revenu .
En consèquence il est exonéré de taxe d'habitation et de taxe télé .
je vous joins son avis de non imposition (à demander le cas échéant au service des impôts)
malgré cela , il a été assujetti à la taxe d'habitation
par la prèssente , je vous demande le remboursement des impositions payées à totr (ci joint avis d'imposition texe d'habitation)
etc
bonne chance
Dubus

Par **esmer**, le **31/03/2008 à 12:00**

Bonjour,
Mon père à 63 ans et est au chômage, il ne peut payé cette taxe d'habitation car il touche une misère, nous avons fait une 1ère demande au centre des impôts, celle-ci la refusé donc on nous a dit d'écrire au conciliteur fiscal du département. Je vais faire une réclamation contentieuse comme vous m'avez dit. Je dois la faire au centre des impôts ou au conciliateur fiscal ? Merci pour votre réponse et de votre aide.
Cordialement.

Par **Thierry Nicolaides**, le **31/03/2008** à **12:49**

An centre des impôts , le conciliateur n'a pas pouvoir de décision
Si votre père n'a pas payé sa taxe d'habitation vous pouvez demander un sursis de paiement qui sera accordé.
précisez dans la lettre que [s]vous demandez le sursis et que celui ci est automatique[/s]
et envoyez une copie de la réclamation au trésorier qui vous demande le paiement .
bon courage
Thi N